



**ARRETE MUNICIPAL PORTANT MISE A JOUR N°6
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
DE LA COMMUNE DE MONTSOULT
N°103/2021**

Mairie de MONTSOULT

REPUBLIQUE FRANCAISE
(Val d'Oise)

VU le code de l'Urbanisme, notamment son article R 123-22,

VU le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2005, modifié le 25 février 2008, le 26 septembre 2011 et le 8 avril 2016, mis à jour le 13 novembre 2007, le 12 février 2009, le 16 mai 2014 et le 17 décembre 2020 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2021/47 en date du 15 décembre 2021, décidant d'instaurer le périmètre d'étude sur la zone UG, secteur entre la rue de Villaines, rue de Maffliers, impasse de Maffliers et le cimetière et présentant un plan de ce périmètre, ci-annexé ;

ARRÊTE :

Art.1^{er} : Le Plan Local d'urbanisme de la Commune de Montsoult est mis à jour à la date du présent arrêté.

Cette mise à jour a pour effet d'annexer au Plan Local d'Urbanisme, en son annexe 8-a Périmètres d'étude, la délibération instaurant le périmètre d'étude sur la zone UG, secteur entre la rue de Villaines, rue de Maffliers, impasse de Maffliers et le cimetière et qui présente un plan de délimitation de ce périmètre.

Art.2 : Le dossier du PLU intégrant la mise à jour est tenu à la disposition du public en Mairie de Montsoult.

Art.3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois et transmis au Préfet de CERGY-PONTOISE.

Fait à Montsoult, le 27 décembre 2021

Affiché le : 28 décembre 2021

Le Maire,



Silvio BIELLO